Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 081-200063360-20260928-20261006_5-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 27.
En exercice : 27.

Qui ont pris part à la délibération : 27.

Date de la convocation : 21/09/2026

Date d'affichage : 21/09/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Thierry, Maire.

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME BOUSQUET Audrey, M. HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel, M. MEDALLE Henri, MME LAGHZAOUI Nawal, M. DUPUIS Alain, MME BARTHE DELANOË Anne-Marie, M. LAHAYE Guillaume, M. JOUANY Claude (Procuration de M. TROUCHES Michel), M. ROUSSEAU Lionel, MME VERGNES Brigitte, M. CHABRIDON Olivier, MME PECCOLO Anabelle, MME TEIXEIRA FERNANDES Sylvie, M. COSQUER Cyril, MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline, M. JUNIOT LEVY Yoann, M. AILLOS Hélène, MME DAMOISON-MONTEILS Céline, M. CUPOLI Michel, M. GOUTY Michel, MME MENOU-AMIEL Josiane, MME NOUVEL Nathalie, MME LAROCHELLE Muriel, M. COQUELET Christophe.

Absents excusés : M. TROUCHES Michel (Procuration à M. JOUANY Claude).

Secrétaire : M. HEIM Philippe.

N° DEL2026-68 : Subvention exceptionnelle à l'association Judo Club de Puygouzon.

Le Judo Club Puygouzon existe depuis 40 ans et compte environ 180 licenciés.

Ces dernières années, le JCP a développé une section sport santé et para judo adapté.

Dans la poursuite de son développement, le JCP souhaite proposer des cours de Jujitsu brésilien.

La dispense de ces cours nécessite l'obtention d'un Certificat de Qualification Professionnelle, via la Fédération Française de Judo, par l'entraîneur.

Le coût de cette formation s'élève à 4 000€ et le JCP envisage le montage financier suivant :

- 2 000€ financés via le Compte Professionnel de Formation de l'entraîneur
- 300€ financé par le Comité de Judo
- 1 700€ de reste à charge.

Compte-tenu de son souhait de développer cette activité, le JCP demande une subvention exceptionnelle à la commune à hauteur de 1 700€ afin de financer le reste à charge de la formation de son entraîneur.

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, ***à l'unanimité*** :

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 081-200063360-20260928-20261006_5-DE

- **ACCORDE** à l'association "Judo Club de Puygouzon" une subvention de 1 700 euros pour permettre le financement du reste à charge du Certificat de Qualification Professionnelle de son entraîneur. Cette dépense sera imputée au chapitre 065 – article 65748 – fonction 020

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Le secrétaire de séance

Philippe HEIM

VOTES :
Pour : 26
Abstention : 1 : M. MEDALLE Henri.
Contre : 0

Le Maire

Thierry DUFOUR

MAIRIE DE PUYGOUZON (TARN)